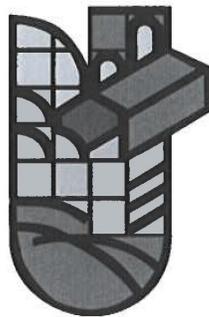




Journal municipal Sainte-Jeanne-d'Arc

23 juillet 2020

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019



Mot de la mairesse

Bonjour à vous, citoyens et citoyennes de Sainte-Jeanne-d'Arc,

Conformément aux dispositions du code municipal, je suis heureuse de vous déposer les faits saillants du rapport financier 2019 pour notre municipalité.

Les états financiers de la municipalité ont été présentés et déposés par la firme Deloitte à la séance ordinaire du 6 juillet dernier.

Suite au dépôt de ce rapport, je profite du moment pour rappeler à la population les résultats obtenus en 2019. La gestion des finances publiques est assurée par l'engagement des élus ainsi qu'au travail de chacun de nos employés.

C'est avec plaisir que je vous présente les grandes lignes de ce rapport financier et l'opinion de l'auditeur indépendant. Des détails sur la rémunération des élus sont également inclus dans le document présenté aujourd'hui.

Denise Lamontagne

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

	Réalisations	Budget 2019
Revenus		
Taxes	1 144 073	1 135 512
Compensation tenant lieu de taxes	52 884	49 145
Transferts	374 279	352 405
Services rendus	33 252	18 670
Imposition de droits	38 749	-
Amendes et pénalités	-	-
Autres revenus d'intérêts	12 228	-
Autres revenus	2 845	76 100
Revenus d'investissement	291 416	-
Total	1 949 726	1 631 832
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	277 340	283 079
Sécurité publique	230 651	203 878
Transports	373 544	381 695
Hygiène du milieu	317 004	305 672
Santé et bien-être	5 454	3 000
Aménagement, urbanisme et développement	45 290	43 150
Loisirs et culture	139 098	151 499
Frais de financement	61 932	47 014
Amortissement	342 355	-
Sous-total	1 792 668	1 418 987
Excédent (déficit)	157 058	212 845
Moins : revenus d'investissement	(291 416)	-
Excédent (déficit) de fonctionnement	(134 358)	212 845
Autres activités financières		
Amortissement	342 355	-
Réduction de valeur - participation régie MRC	16 558	-
Financement à long terme	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(122 851)	(112 082)
Sous-total	236 062	(112 082)
Excédent activités financières avant affectations	101 704	100 763
Affectations		
Activités d'investissement	(253 850)	(100 763)
Réserves financières et fonds réservés	10 764	-
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	5 492	-
Sous-total	(237 594)	(100 763)
Excédent (déficit) de l'exercice 2019	(135 890)	-

Opinion de l'auditeur externe

Voici l'opinion émise par la firme Deloitte sur notre rapport financier 2019 consolidé, tel qu'elle apparaît dans le rapport de l'auditeur indépendant :

« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Explication importante concernant le déficit présenté

Comme vous pouvez le constater dans le tableau de la page précédente, les états financiers présentent un déficit de fonctionnement pour 2019 de 135 890 \$. Nous croyons important de bien vous expliquer ce déficit, comme l'auditeur l'a expliqué au conseil lors de sa présentation du 6 juillet 2020. Ce déficit est causé par une norme comptable qui nous empêche de constater en 2019 un revenu à recevoir de 199 120 \$, alors que la dépense du même montant est incluse dans les dépenses de 2019. Nous avons donc une dépense de 199 120 \$ d'incluse dans les dépenses de 2019 pour laquelle le revenu à recevoir en 2020 n'a pas été inscrit, ce qui inévitablement crée un déficit de 199 120 \$ sur ce projet. Si la norme comptable nous permettait de comptabiliser le revenu dans la même année que la dépense, donc en 2019, l'excédent « réel » de l'exercice aurait été de 63 230 \$ (-135 890\$ + 199 120\$). C'est donc ce chiffre qui pour nous représente le résultat obtenu en 2019 par la Municipalité.

Comme le revenu n'a pas été comptabilisé en 2019, il le sera en 2020, ce qui créera l'effet inverse dans les résultats de 2020. Il y aura donc un « excédent » comptable de 199 120\$ en 2020, plus l'excédent ou le déficit réel de l'exercice 2020. Lors de la publication des états financiers 2020, nous vous reviendrons avec la même explication puisqu'il y aura encore une fois un écart important.

Si vous voulez plus d'explications, veuillez communiquer avec le directeur général au bureau municipal.

Divers renseignements financiers pour l'exercice 2019

- Au 31 décembre 2019, l'endettement net à long terme de l'administration municipale était de 836 042 \$. Les actifs non financiers, incluant les immobilisations, représentait quant à eux un montant de 7 412 471 \$.
- Le taux global de taxation réel de 2019 est de 1,4551 \$ du 100 \$ d'évaluation.
- Les investissements en immobilisations pour l'exercice 2019 représentent 545 266 \$.

Rémunérations des élus

Tel que stipulé dans le règlement numéro 222-2019, et concernant la rémunération des élus de la municipalité, voici la rémunération qui a été reçu par les élus municipaux au cours de l'exercice 2019 :

	Rémunération annuelle de base	Allocation de dépense
Maire	7 455 \$	3 727 \$
Conseiller	2 485 \$	1 242 \$

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE STE-JEANNE-D'ARC

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ par le soussigné, QUE :

« En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions **par écrit** à tout moment avant la séance du conseil. Ces questions écrites seront ajoutées à la période de questions prévue à la séance. Elles peuvent être transmises par la poste au 378 rue François-Bilodeau, Ste-Jeanne-d'Arc, QC, G0W 1E0, ou par courriel au info@stejeannedarc.qc.ca . »

« Les séances du conseil ne seront plus tenu à huis clos à compter de celle du 17 août 2020. Cependant, la distanciation de 2 mètres entre les gens y assistant devra être respectée. Un maximum de 50 personnes seront admises, et le port du couvre-visage sera obligatoire à toutes les personnes voulant assister à la séance. »

Donné à Ste-Jeanne-d'Arc, ce 17ième jour du mois de juillet deux mille vingt.

Le directeur général et secrétaire-trésorier

Tim St-Pierre

Conseil municipal

Denise Lamontagne, maire

Jean Ouellet, conseiller et maire supp. Siègne # 1

Charline Devin, conseillère Siègne # 2

Berthold Allard, conseiller Siègne # 3

Jules Bernier, conseiller Siègne # 4

François Théberge, conseiller Siègne # 5

Michel Gagnon, conseiller Siègne # 6

Équipe municipale

Tim St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier

Christiane Laporte, secrétaire-administrative

François Bouchard, responsable usine d'eau potable

Mario Martin, responsable des eaux usées

Daniel Simard, responsable des travaux publics

Florent Tremblay, préposé aux travaux publics

Michel Simard, brigadier scolaire

Informations

Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc

378, François-Bilodeau

Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0

Tél: 418-276-3166

Fax: 418-276-7648

Courriel: info@stejeannedarc.qc.ca

Suivez-nous

sur notre page internet

<https://stejeannedarc.qc.ca/>

sur facebook

<https://facebook.com/Municipalité-de-Sainte-Jeanne-dArc>

Informations municipales

Bureau municipal

Horaire d'été

du lundi au jeudi : 8h00 à 12h et 13h à 16h30
vendredi : 8h00 à 12h00

Location des salles

418-276-3166 poste 3600

Comptoir vestimentaire

Pour des informations vous pouvez suivre la page facebook du comptoir vestimentaire.

Bibliothèque

Les 22 juillet, 5 Août, 19 Août : 18h à 20h

Dates à retenir

Prochaine séance municipale

Lundi 17 août 2020 à 20h00

La séance sera publique, mais les personnes qui y assisteront devront respecter les directives gouvernementales soit le lavage de main, la distanciation sociale et le port du couvre-visage.

Journal

Prochaine parution : 27 août 2020

Date de tombée : 20 août 2020

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAUX DE PLOMBERIE

Lorsque vous planifiez des travaux de plomberie nécessitant la fermeture de la valve de votre entrée d'eau, nous vous demandons de nous en aviser au moins 48 heures à l'avance afin que nos employés municipaux puissent se préparer et être disponibles.

Vous pouvez nous joindre au 418-276-3166.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

- Espace publicitaire disponible

10 \$/parution

info@stejeannedarc.qc.ca ou
418 276-3166 poste 3600



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Actualités municipales

- **Chiens**

Tous les chiens (quelle que soit la race, l'âge ou la grosseur), lorsqu'ils sont à l'extérieur, doivent être en tout temps tenus en laisse, attachés ou dans un enclos. Il est interdit de les laisser libres sans surveillance. De plus, peu importe la saison, les propriétaires et les gardiens de chien sont tenus de ramasser immédiatement les matières fécales que leur chien laisse sur les terrains publics et privés.

- **Conteneurs au centre municipal**

Nous aimerions rappeler à tous les citoyens que les deux conteneurs ainsi que les bacs de récupération situés derrière le centre municipal NE SONT PAS à l'usage de la population, mais bien pour les déchets et matières résiduelles du centre municipal. Des affiches sont bien visibles à cette effet.

- **Règlement de construction**

Quiconque désire construire un bâtiment, transformer, agrandir, détruire une construction ou apporter des changements à celle-ci tels que fenêtres, toiture, etc., doit absolument obtenir un permis de l'inspecteur en bâtiment en remplissant un formulaire de demande disponible sur la page internet de la municipalité ou au bureau municipal. Prévoyez faire la demande de permis **avant** le début des travaux.

Veillez noter que l'inspecteur en bâtiment opère en mode télé-travail pour l'instant et qu'il dispose de **deux se-**



Nous désirons vous rappeler qu'il est possible de déposer des rebuts de **végétaux seulement** sur le terrain de la municipalité situé au bout de la rue du Parc. Tous les autres matériaux sont strictement interdits.

Veillez disposer les végétaux sur le côté droit seulement afin d'éviter d'encombrer l'orée de la forêt au fond du terrain.

100^{ème} anniversaire

2021 marquera le 100^{ème} anniversaire de notre village.

Afin de se préparer à souligner cet événement, un comité sera formé. Si vous êtes intéressés à vous impliquer dans la préparation des activités, veuillez donner votre nom au bureau municipal.

Nous sommes à la recherche de photos, textes, objets concernant notre village, ses habitants et son histoire.

Pour vous donner un avant-goût inscrivez-vous au groupe facebook « Centenaire de Sainte-Jeanne-d'Arc », vous y trouverez de nombreuses photos qui plongeront les plus âgés dans leurs souvenirs tandis que les plus jeunes en apprendront un peu sur la vie de leurs prédécesseurs.

N'hésitez pas à y partager photos, anecdotes et commentaires.

- **Bottin téléphonique**

La nouvelle version du bottin téléphonique a été mis en ligne sur la page de la municipalité. Je vous invite à aller vérifier votre inscription et me faire part des corrections à faire s'il y a lieu. Pour ceux et celles qui désirent une version papier, vous pouvez le faire imprimer ou en demander une copie au bureau municipal moyennant les frais d'impression.

Par courriel à l'adresse: info@stejeannedarc.qc.ca

Par téléphone au 418-276-3166 poste 3600



MARIA-CHAPDELAINE

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur le projet de règlement n° 20-451

Modifiant plusieurs dispositions au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi qu'au Document complémentaire

Avis public est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de Maria-Chapdelaine :

Que le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, lors de la séance régulière tenue le 11 mars 2020, a donné un avis de motion et a adopté le projet de règlement n° 20-451 visant à modifier le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR);

Que la MRC de Maria-Chapdelaine a reçu l'avis préliminaire gouvernemental le 10 juin 2020;

Que le conseil de la MRC prévoit adopter le règlement n° 20-451 à sa prochaine séance ordinaire le 9 septembre prochain.

Qu'une consultation publique sera tenue conformément aux directives ci-après et aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au SADR ainsi qu'au Document complémentaire par l'entremise du dit projet de règlement, de même que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

Que, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et le décret ministériel n° 177-2020 du 13 mars 2020 édicté par le gouvernement du Québec dans le cadre de la COVID-19, une consultation publique en ligne est ouverte sur le projet de règlement n° 20-451:

les personnes intéressées doivent transmettre leurs commentaires par écrit à la MRC à l'adresse courriel suivante : admin@mrcmaria.qc.ca

la date limite étant fixée au 21 août 2020 à 16h30 pour la réception des avis.

Résumé des modifications :

Le projet de règlement n° 20-451 a pour objet :

1. De déplacer les limites de l'affectation de villégiature afin de circonscrire le développement des résidences de villégiature dans le secteur de la rue Laverdure à Dolbeau-Mistassini;
2. Ajouter les cotes d'inondation en eau libre de récurrence 20 et 100 ans des rivières Mistassibi et Mistassini dans les secteurs de Dolbeau-Mistassini et de Saint-Stanislas;
3. D'agrandir un secteur d'inondation en eau libre qui s'étend dorénavant du lot 36 au lot 42 dans le secteur du chemin des Écluses et des Eaux-vives en bordure de la rivière Mistassini dans les limites territoriales de la municipalité d'Albanel;
4. D'abroger les dispositions en lien avec la zone d'inondation 0-20 ans délimitée sur un terrain résidentiel dans la municipalité de St-Thomas-Didyme;
5. Mieux représenter visuellement une zone à risque de mouvement de sol à la cartographie existante;
6. D'abroger des dispositions en regard de l'élevage d'animaux dans les milieux habités;
7. Régir les constructions dans les secteurs orphelins et résiduels de tenure privée ne faisant pas partie de la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (chap. P-41.1).

Permettre des aménagements récréatifs légers en lien avec la mise en valeur du territoire sur les îles publiques de 10 ha et moins.

Donné à Dolbeau-Mistassini, ce treizième jour du mois de juillet deux mille vingt.

Christian Bouchard

Secrétaire-trésorier adjoint

Publié dans le journal <Nouvelles Hebdo>, édition du 22 juillet 2020;

Sur le site Internet de la MRC; et,

Transmis à toutes les municipalités de la MRC.

Réunion annuelle

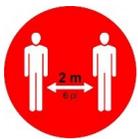
FADOQ

Mardi le 28 juillet
13h30

Grande salle municipale
Ste-Jeanne-D'Arc



Il y aura des prix de présences.
Les mesures sanitaires et la distanciation
sociale seront respectées.



Bienvenue à tous !!!

Bénévoles des Aînés

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale annuelle des Bénévoles des Aînés qui aura lieu le **31 août 2020 à 13h30** à la salle du HLM situé au 400 rue Verreault.

Nous vous attendons en grand nombre.

La distanciation sociale et les mesures sanitaires seront respectées.

Invitation aux organismes

Le comité de développement de Sainte-Jeanne-d'Arc invite tous les présidents et les membres du conseil d'administration des organismes du milieu à nous faire part de leurs besoins ou de leurs projets pour l'année en cours et pour la prochaine année. Un document préparatoire devra être complété pour décrire le projet, son objectif, le temps estimé pour le réaliser et les coûts prévus.

Ce document est disponible au bureau municipal (nous pouvons vous le faire parvenir par courriel), il doit être rempli et remis avant le 15 août.

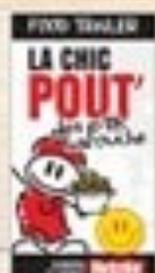
COVID19

Vente de garage sur un terrain résidentiel privé

Si vous désirez tenir une vente de garage sur votre terrain privé vous devez respecter les règles suivantes :

- Distanciation sociale de 2 mètres;
- Fournir du désinfectant à mains et rappeler aux visiteurs l'importance de se nettoyer les mains avant et après avoir manipuler les objets;
- Maximum 10 personnes peuvent se rassembler dans une résidence privée, incluant le terrain de cette résidence;
- Nettoyer les surfaces fréquemment touchées;
- Le port du masque est suggéré.
- Autant que possible, éviter la manipulation d'argent.

Un Bal  pour la Vie
vous invite à participer à la



**VENTE DE
GARAGE**

municipale

Samedi le 15 août 2020

Dans la cours extérieure de la
salle municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc

Location de table au profit
d'un Bal pour la Vie au coût de 20\$

Réservez votre table
avant le mercredi 12 août

Pour informations:

Suzanne Duchesne 418-276-5963

Anny-Pier Routhier 418-630-8043

Les mesures sanitaires et la distanciation sociale
devront être respectées

Sera remis au lendemain en cas de pluie.